

## Recrutement de deux animateurs sportifs départementaux «tennis de table et judo» - Participation de la Ville de Besançon

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Le 26 septembre 1988, le Conseil Municipal proposait une participation de la Ville de Besançon pour le recrutement d'un animateur sportif départemental «Sport pour Tous» employé par le Comité Départemental Olympique et Sportif.

Or, cet organisme n'est pas parvenu à recruter ce type de personnel. Eu égard aux nombreuses demandes formulées par d'autres disciplines sportives, nous proposons de répartir la subvention de 26 500 F inscrite au budget primitif 1989 dans les conditions suivantes :

- 8 500 F au Comité Départemental de Tennis de Table pour la participation au recrutement d'un animateur sportif de septembre à décembre 1989,

- 8 500 F au Comité Départemental de Judo pour la participation au recrutement d'un animateur sportif départemental de judo de septembre 1989 à décembre 1989.

En contrepartie de l'aide allouée, ces agents participeront au bon déroulement des écoles municipales de sport, le mercredi, aux stages pendant les petites vacances scolaires, à l'animation d'été à la plage de Chalezeule et à des manifestations diverses.

**M. GRAPPIN :** C'est une petite demande d'explication. Je me réjouis qu'on embauche des éducateurs sportifs vacataires, c'est parfait. Par contre, on nous dit qu'on va les embaucher pour la période de septembre à décembre 1989, et on fixe une somme : 2 fois 8 500 F et puis dans le dernier paragraphe on nous dit : «en contrepartie de l'aide allouée, ces agents participeront au bon déroulement des écoles municipales de sport le mercredi, aux stages, à l'animation d'été à la plage de Chalezeule». A partir du mois de septembre, la plage de Chalezeule est fermée, ce qui suppose qu'on va reconduire l'embauche de ces animateurs pour 1990. Il y a là un petit problème. On avait inscrit 26 500 F pour toute l'année, alors que là ces 17 000 F représentent une dépense pour 4 mois. Il faudra donc être prudent au point de vue budgétaire.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Je pense que l'Adjoint le sera.

**M. FUSTER :** La plage de Chalezeule c'est une évidence, c'est en cas de reconduction l'année prochaine. Il faut préciser que c'est une embauche faite par les comités départementaux, la Ville ne donne qu'une subvention se montant jusqu'à maintenant à 25 000 F pour l'année. C'est intéressant pour la Ville puisqu'on n'est pas obligé d'embaucher du personnel et qu'on peut quand même profiter pour des actions qui nous intéressent sur le plan municipal, de ces animateurs. J'ai pris la précaution avec les services, de prévenir les deux comités départementaux qu'on pouvait leur offrir 8 500 F pour la fin de l'année, mais que ce n'était pas une obligation de reconduire cette action l'an prochain. Cela se ferait en fonction du budget 1990 de la Ville.

La discussion est close.

Sur avis favorable de la Commission des Sports, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.